

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
PROJET D'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER
COMMUNE DE LUBILHAC

AVIS APRES ENQUETE PUBLIQUE
SUR LE PERIMETRE ET LE MODE D'AMENAGEMENT FONCIER
(Article L.121-14 du Code rural et de la pêche maritime)
DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE
LUBILHAC EN SEANCE DU 26 AVRIL 2018

Les propriétaires fonciers, tiers intéressés et titulaires de droits réels afférents aux immeubles soumis à l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de la commune de Lubilhac sont informés que la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Lubilhac a, dans sa séance du 26 avril 2018, formulé sa proposition définitive sur le mode d'aménagement et le périmètre après examen des observations émises lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 7 décembre 2017 au 13 janvier 2018.

La proposition définitive de la CIAF sur le mode d'aménagement et le périmètre figure sur le procès-verbal de réunion et sur le plan au 1/2 000ème affiché en mairie.

Fait au PUY EN VELAY, le **25 JUL. 2018**
Le Président de la Commission Communale
d'Aménagement Foncier de Lubilhac,

Jean-Philippe BOSSE

